



TAMIAS SIBIRICUS

Nom commun : Tamia de Sibérie, Écureuil de Corée

Catégorie : FAUNE

Famille : *Sciuridae*

Milieu : Terrestre

Origine géographique : Sibérie et Sud-est de l'Asie

Nom anglais : Asian chipmunk

Auteur : Laxmann, 1769

Introduction en France : Métropole

MODALITÉS DE GESTION

L'OFB assure l'expertise sur les écureuils exotiques et mènent des travaux de recherche et de gestion anciennement portés par le MNHN. Un site dédié aux écureuils en France met à disposition de nombreuses informations, notamment sur le Tamia de Sibérie : méthodes de gestion, biologie, identification ainsi qu'une plateforme de signalement d'observations : <http://ecureuils.mnhn.fr/>

Présents en France dans différentes populations de taille variable, il a fait l'objet d'une gestion à des fins d'un retrait complet des individus au sud de Grenoble à Échirolles par l'OFB et le MNHN. La population circonscrite à un bord de la rivière, le Drac, a permis de mettre en place sur plusieurs années une stratégie de capture par la méthode du piégeage (pièges de type Sherman, non létaux) accompagnés en dernier ressort de tirs à la carabine pour des individus réticents au piège.

• Expérimentation de régulation du Tamia de Sibérie en Isère

Depuis 2003, des recherches sont entreprises en Ile-de-France, notamment dans le massif de Sénart (Essonne, Seine-et-Marne), afin d'estimer les conséquences potentielles de son introduction, tant sur le plan de la biodiversité que sur celui de la santé humaine. Dans les grands massifs forestiers, comme la forêt domaniale de Sénart (3 200 ha), leur éradication est quasi-impossible. Dans ce type de milieu, leur contrôle est envisageable, mais avec des efforts importants et répétés chaque année.

Là encore, les mesures de gestion doivent s'accompagner d'un dialogue avec le grand-public qui peut montrer une certaine réticence à leur mise à l'œuvre.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Ce rongeur a été vendu dans les animaleries à partir des années 1960 en tant qu'animal de compagnie. Jusqu'en 1980, environ 200 000 individus étaient exportés de Corée du Sud chaque année ([Chapuis et al., 2011](#)). Par la suite, des élevages européens ont progressivement alimenté le commerce. Dans différents pays, dès la fin des années 1960, il a été relâché dans la nature en tant qu'animal d'ornement (dans des parcs de loisirs), et plus généralement par des propriétaires lassés de sa compagnie. Ces relâchés ont conduit à son implantation en milieu naturel dans plusieurs pays d'Europe (Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Pays-Bas ; [Mori et al. 2018](#)).

En France, 11 populations étaient recensées en 2011 ([Chapuis et al., 2011](#)). En 2017, quatre de ces populations avaient disparu, en relation avec leur faible effectif, et une nouvelle population (Échirolles, Isère) était en voie d'installation. Quatre d'entre elles comptent plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'individus et occupent des massifs forestiers de surface importante. Excepté la population présente sur la commune d'Échirolles, la plupart de celles établies en France sont issues de lâchers effectués dans les années 1980-1990. Au cours de cette dernière décennie, entre 10 et 20 individus sont observés annuellement dans divers départements. Généralement seuls, ils sont rapidement éliminés par des prédateurs (notamment le chat domestique) ([Chapuis et al., 2012](#)).

Dans son aire d'origine, l'espèce cause des dégâts importants sur les champs de céréales. Réservoir des bactéries responsables de la borréliose de Lyme, il joue un rôle important dans la transmission de la maladie via les tiques qui le parasitent ([Marsot et al., 2013](#)). Les travaux menés quant aux relations interspécifiques avec l'écureuil roux d'Europe ne permettent pas d'affirmer une exclusion engendrant une réduction des effectifs de ce dernier.

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions : Jean-François Maillard, OFB

Date de rédaction : 19/02/2021, version 3

PRODUCT DESCRIPTION

[Expérimentation de régulation du Tamia de Sibérie en Isère](#)

Un site internet dédié met à disposition de nombreuses informations sur les écureuils en France : méthodes de gestion, biologie, identification ainsi qu'une plateforme de signalement d'observations : <http://ecureuils.mnhn.fr/MNHN>

[INPN](#)

[ONCFS - Bassin de la Loire](#)

[ONCFS - Collection FocusINPN](#)

[GB NNSS](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[MNHN](#) Chapuis, J-L. 2005. Répartition en France d'un animal de compagnie naturalisé, le Tamia de Sibérie (*Tamias sibiricus*). Rev. Ecol. (Terre Vie). 60: 239-253.

[Marsot, M., Chapuis, J-L., et al. 2013. Introduced siberian chipmunks \(*Tamias sibiricus barberi*\) contribute more to Lyme Borreliosis risk than native reservoir rodents. Plos One. 8\(1\): e55377.](#)

[Pisanu, B. et al. 2013. Narrow phylogeographic origin of five introduced populations of the Siberian chipmunk *Tamias \(Eutamias\) sibiricus* \(Laxmann, 1769\) \(Rodentia: Sciuridae\) established in France. Biological Invasions. 15\(6\): 1201-1207.](#)

[Chapuis, J-L. 2011. Conséquences de l'introduction en Ile-de-France d'un écureuil exotique, le tamia de Sibérie, dans la dynamique de la maladie de Lyme. Les Rencontres de Natureparif \(28-29 juin\)](#)

[Chapuis, J-L. 2018. 15 ans d'étude du Tamia de Sibérie en Ile-de-France. Rencontres naturalistes - 1er décembre 2018. ARB Ile-de-France.](#)

[Mori, E., Zozzoli, R., & Menchetti, M. 2018. Global distribution and status of introduced Siberian chipmunks *Eutamias sibiricus*. *Mammal Review*, 48\(2\), 139-152.](#)

[Chapuis, J-L., Gerriet, G., Losinger-Chabod, I. & Pisanu, B. 2018. Gestion d'espèces exotiques envahissantes : le cas des écureuils en France. Faune Sauvage. N° 321 - 4e trimestre 2018](#)

[GB Non-native Species Risk Assessments](#) Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#)

Espèce inscrite sur l'arrêté du [14 février 2018](#) relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Détention possible uniquement dans le cadre des mesures transitoires et des mesures dérogatoires au règlement européen :

- Mesures transitoires pour les particuliers : selon l'[article 5](#) de l'arrêté du 14 février 2018
- Mesures dérogatoires pour les zoos et établissement de recherche : en vertu du [R411-40 du Code de l'environnement](#)

CITATION

OFB & UICN France. 2021. *Tamias sibiricus*. Base d'information sur les espèces exotiques envahissantes. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

